

Rapport annuel du conseil d'établissement

Une autre année scolaire se termine, et c'est l'occasion pour moi de remercier toutes les personnes qui contribuent, jour après jour, à faire de notre école un milieu accueillant et stimulant pour nos enfants.

Cette année a été marquée par une certaine stabilité, mais aussi par des défis, notamment lorsque certains membres du personnel ont pris le temps de s'arrêter pour prendre soin d'eux-mêmes. Ces moments ont demandé des ajustements rapides et une charge supplémentaire pour plusieurs, et pourtant, l'équipe-école a su faire preuve d'une grande capacité d'adaptation afin d'assurer la continuité des services offerts aux élèves. Je tiens à souligner cet engagement constant envers le bien-être et la réussite des enfants.

Cette année marque également la dernière année complète de notre directeur, M. Lafrenière, après plus de quinze ans au sein de notre école. Au nom du conseil d'établissement et des familles, je souhaite le remercier sincèrement pour son dévouement, son leadership et sa contribution à la vie de notre école au fil des années. Son passage aura laissé une empreinte durable dans notre école.

J'apprécie particulièrement que notre école accorde une place importante au développement global des élèves. Au-delà des apprentissages académiques, les activités sportives, artistiques et culturelles, ainsi que l'apprentissage des compétences sociales et émotionnelles, contribuent à former des jeunes épanouis, confiants et équilibrés.

Je souhaite également remercier les membres du personnel enseignant, le personnel de soutien, le personnel du service de garde, la direction, les bénévoles ainsi que les membres de l'OPP pour leur implication au cours de la dernière année. Chaque contribution, petite ou grande, participe à la qualité de la vie scolaire de nos enfants.

D'ici là, profitez bien de l'été et revenez-nous en pleine forme!

Mathieu Galarneau
Président du conseil d'établissement

Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement	4
1.1 Listes des membres du conseil d'établissement	4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement	4
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	4
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	5
2.3 Résultats obtenus.....	16
Annexe 1 : Fonctions et pouvoirs reliés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1).....	17
Annexe 2 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires	18
Annexe 3 : Reddition de comptes pour les directions d'écoles primaires et secondaires.....	19
Annexe 10 : Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement.....	20
Annexe 11 : Soutien financier accordé aux parents en 2025-2026.....	21

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1. Liste des membres du conseil d'établissement

[illegible]

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1. Calendrier des séances du conseil d'établissement

[illegible]

2.2. Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
POUVOIRS GÉNÉRAUX ¹			
Adoption du projet éducatif		Si autre décision :	
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)		Si autre décision :	
Approbation des contributions financières facturées aux parents pour les documents dans lesquels l'utilisateur écrit, dessine ou découpe l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)		Si autre décision :	** Voir l' Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
Établissement des principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)		Si autre décision :	** Voir l' Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport

***Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	---	--

POUVOIRS GÉNÉRAUX (SUITE)

Approbation de la liste du matériel d'usage personnel pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)		Si autre décision :	** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
Adoption des règles de fonctionnement du service de garde		Si autre décision :	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire		Si autre décision :	
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)		Si autre décision :	
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement		Si autre décision :	
Consultation sur les critères de sélection de la direction		Si autre décision :	
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité		Si autre décision :	
Transmission de documents à l'intention des parents		Si autre décision :	

***Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation des modalités d'application du régime pédagogique		Si autre décision :	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)		Si autre décision :	
Consultation sur les modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant		Si autre décision :	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études		Si autre décision :	
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex: éducation à la sexualité)		Si autre décision :	
Approbation du temps alloué à chaque matière (Grilles-matières)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

***Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école) pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)		Si autre décision :	** Voir l'Annexe 1 pour les documents à joindre au présent rapport
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES ÉDUCATIFS

Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres) pour l'année scolaire EN COURS (voir la note ci-bas)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Consultation des parents		Si autre décision :	
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves		Si autre décision :	

***Note :** Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	---	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES

Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	---	--

POUVOIRS LIÉS AUX SERVICES EXTRASCOLAIRES

Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	--	--

POUVOIRS LIÉS AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (Fonds à destination spéciale)		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
Adoption du budget annuel de l'établissement		Si autre décision : Si autre décision : Si autre décision :	

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	---	--

AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES

(EX. : CONSULTATIONS, INFORMATIONS, PROJETS SPÉCIAUX, ETC.)²

		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

² Les autres activités réalisées par le CÉ peuvent concerner autant les pouvoirs généraux, les pouvoirs liés aux services éducatifs, les pouvoirs liés aux services extrascolaires et les pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles. (ex. : consultation sur le cadre d'organisation scolaire, consultation pour l'imposition d'un uniforme, consultation sur le calendrier scolaire, approbation du cadre d'organisation des dîneurs, etc.).

Sujets traités	Dates	Actions réalisées (ex. : adopté, approuvé, actualisation, etc.)	Commentaires (précision, collaborateurs, consultation effectuée, ne s'applique pas, etc.)
----------------	-------	---	--

AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES

(EX. : CONSULTATIONS, INFORMATIONS, PROJETS SPÉCIAUX, ETC.)²

		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	
		Si autre décision :	

² Les autres activités réalisées par le CÉ peuvent concerner autant les pouvoirs généraux, les pouvoirs liés aux services éducatifs, les pouvoirs liés aux services extrascolaires et les pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles. (ex. : consultation sur le cadre d'organisation scolaire, consultation pour l'imposition d'un uniforme, consultation sur le calendrier scolaire, approbation du cadre d'organisation des dîneurs, etc.).

2.3. Résultats obtenus

Annexe 1

Écoles primaires et secondaires

Fonctions et pouvoirs reliés aux frais facturés aux parents (LIP, art. 3, 7, 77.1 et 75.0.1)

Documents de l'année scolaire **EN COURS** *

Veillez joindre au présent rapport, **en un seul fichier PDF** (fusionné ou numérisé), les documents suivants :

- ✓ Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe et des contributions financières pouvant être assumées par les parents;
- ✓ Listes des effets généraux payables à l'école incluant le coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe pour chacun des niveaux et projets pédagogiques particuliers (possibilité de fournir les états de compte GPI par niveau);
- ✓ Listes du matériel d'usage personnel (crayons, papiers et autres objets de même nature) pour chacun des niveaux;
- ✓ Listes des frais facturés aux parents pour les services éducatifs dispensés dans le cadre de projets pédagogiques particuliers;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents (ou tableau de suivi annuel) pour des activités et des sorties scolaires, incluant les voyages;
- ✓ Liste des frais facturés aux parents pour la surveillance du midi, selon le type de fréquentation, si applicable.

*Note : Pour répondre aux nouvelles responsabilités (art.8 du Règlement), il importe de faire référence, à même le Rapport annuel du CÉ, à toutes les décisions prises au regard des frais facturés aux parents pour l'année scolaire EN COURS (ne pas oublier d'inclure les décisions prises au printemps PRÉCÉDENT pour les sujets énumérés ci-haut).

Annexe 2

Écoles primaires et secondaires

Reddition de comptes pour les directions (Frais facturés aux parents)

Identification de l'établissement :

Direction d'école :

Période :

Année scolaire

1. Je me suis assuré(e) que tout le matériel scolaire (les fournitures scolaires, le matériel d'organisation personnelle, les articles relevant de la tenue vestimentaire ainsi que les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) demandé aux parents, se retrouve sur les listes proposées par les enseignants à partir du catalogue CSSMI et approuvées par le conseil d'établissement (CÉ).
2. Je me suis assuré(e) que tous les coûts des cahiers d'exercices demandés aux parents ont été approuvés par le CÉ.
3. Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents, et ce, peu importe le montant (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires, pour du matériel et pour la surveillance du dîner) ont été approuvées par le CÉ.
4. Je me suis assuré(e) que toutes les contributions financières facturées aux parents ne dépassent pas le coût réel engagé par l'école et qu'elles ne servent pas à couvrir des coûts ou des dépenses déjà financés autrement selon les règles budgétaires.
5. Je me suis assuré(e) d'appliquer les mesures visant à favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est demandée ou facturée aux parents.
6. Je me suis assuré(e) que tous les enseignants connaissent et respectent les trois encadrements concernant les frais facturés aux usagers : la *Loi sur l'instruction publique*, le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08).

Par conséquent, je, soussigné(e) **déclare que mon établissement s'est conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées* et à la *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08).

_____	_____
Date	Signature de la direction d'école

Je, soussigné(e) **déclare que mon établissement ne s'est pas conformé** à la *Loi sur l'instruction publique*, au *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à la Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents* (SEJ-08) pour l'un ou les éléments listés ci-dessous :

(Au besoin, joindre un document au courriel)

_____	_____
Date	Signature de la direction d'école

Annexe 3

Écoles primaires et secondaires

Reddition de comptes pour les directions

Questions et documents qui peuvent être utiles à la reddition de comptes de l'annexe 2 et qui feront l'objet du mandat de conformité en vérification interne pour les écoles ciblées annuellement.

Questions à se poser :

- Quand (fréquence) et comment (ex. : courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des trois encadrements³ concernant les frais facturés aux parents?
- Quand (fréquence) et comment (ex. : courriel, assemblée générale) les enseignants ont-ils été informés des règles internes du CSSMI applicables aux frais facturés aux parents (ex. : pratique de gestion SEJ-24, etc.)?
- Quels outils et documents d'information ont été diffusés aux enseignants pour faciliter leurs choix et encadrer leurs calculs des frais facturés aux parents?
- Comment vous assurez-vous que les enseignants n'ont pas fait de demande(s) additionnelle(s) de matériel aux parents sans avoir préalablement obtenu l'approbation du conseil d'établissement (CÉ)?
- Avez-vous été informé par les enseignants des demandes additionnelles faites aux parents pour du matériel, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année? Le CÉ en a-t-il été informé? Des documents ont-ils été transmis aux parents à cet égard?
- Comment avez-vous fixé le montant des contributions financières facturées aux parents?
- Quelles mesures ont été mises en place pour favoriser l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?
- Combien de familles ont bénéficié de mesures favorisant l'accès de chaque élève à tout service, activité ou matériel pour lequel une contribution financière est facturée aux parents?

Documents justifiant les frais facturés aux parents :

- Listes transmises aux parents (liste de fournitures scolaires, liste du matériel d'organisation personnelle, liste des effets généraux payés à l'école, etc.);
- Procès-verbaux du CÉ (avec pièces jointes) relatifs à l'approbation des différents frais facturés aux parents;
- Lettre aux parents pour tout ajout de matériel en cours d'année, autre que le renouvellement du matériel prévu sur les listes du début de l'année;
- Lettre aux parents pour tout ajout de contribution financière (pour des services dispensés dans le cadre d'un projet pédagogique particulier, pour des activités et sorties scolaires et pour la surveillance du dîner) en cours d'année, autre que celles prévues sur les listes du début de l'année;
- Fichier Excel ou feuille de calculs des frais facturés aux parents, nets de la ristourne de taxes;
- Factures des fournisseurs justifiant les frais facturés aux parents;
- Formulaire de planification des activités, sorties et voyages scolaires;
- Formulaire de réquisition d'impression de cahier maison (bon de commande et facture);
- Fichier Excel de suivi des frais pour les photocopies;
- S'il y a lieu, ententes de paiements signées par les parents.

³ Les trois encadrements traitant des frais facturés aux parents sont :

1. *Loi sur l'instruction publique;*
2. *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;*
3. *Politique relative aux contributions qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08).*

Annexe 10

Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (LIP, art. 53, 102, 459.5)

- Concernant la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5. Cette formation est disponible à l'adresse : <https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire>
- Pour cette deuxième année, chaque CÉ doit s'assurer que les nouveaux membres suivent la formation obligatoire tel qu'indiqué au nouveau paragraphe introduit le 8 février 2021 à l'article 53 de la *Loi sur l'instruction publique* et qui se lit comme suit :

Les membres du conseil d'établissement [...]. Ils doivent, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, suivre la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5.

- C'est donc en documentant le visionnement obligatoire que le CÉ est en mesure d'en répondre.
En _____, les nouveaux membres du CÉ ont-ils été invités à visionner, par eux-mêmes, les capsules obligatoires inscrites ci-après dans le tableau :

Autre information en lien avec la formation obligatoire des nouveaux membres des CÉ (à remplir si requis) :

--

Les anciens membres du CÉ ont-ils suivis la formation avec les nouveaux membres dans le cadre des séances du conseil d'établissement, tel que recommandé par les membres du comité de gouvernance et d'éthique pour favoriser les échanges et la cohésion du CÉ autour de la Loi :

Capsules obligatoires	Date de visionnement en CÉ (AAAA-MM-JJ)	Commentaires / Précisions (facultatif)
Capsule 1 - Introduction		
Capsule 2 - Information sur la nouvelle gouvernance scolaire		
Capsule 3 - Conseil d'établissement en bref : composition, formation et rôle		
Capsule 4 - Rôles et responsabilités		
Capsule 5 - Fonctionnement du conseil		
Capsule 6 - Fonctions et pouvoirs		
Capsule 7 - Verbes utilisés et distinction		

Les membres absents du CÉ lors du visionnement des capsules ont-ils été invités à les visionner par eux-mêmes :

Formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (suite) (LIP, art. 53, 102, 459.5)

Questions en lien avec les fiches thématiques et le cahier du membre :

Questions	Oui	Non	Commentaires / Précisions (facultatif)
Les fiches thématiques ont été utilisées lors des CÉ			
Sinon, les membres ont été invités à consulter les fiches thématiques			
Les membres ont été invités à consulter le cahier du membre et de la direction			

Autre information en lien avec la formation obligatoire des membres des CÉ (à remplir si requis) :

--

Annexe 11

Soutien financier accordé aux parents en 2025-2026

Veuillez compléter le document suivant : [Reliquat](#)

ANNEXE 1 – TARIFS ET FRAIS ADMISSIBLES POUR RELEVÉS FISCAUX

Frais	Tarifs	Tarification après indexation	Frais admissibles pour relevés fiscaux																															
			Provincial	Fédéral																														
Jour de classe – Fréquentation régulière	Selon le tarif prévu pour chaque période où l'élève est inscrit, mais dont le total ne peut excéder 9,70 \$* par élève, présent ou non. Coût réel Période du matin (50 min) = 2,62 \$* Période du midi (75 min) = 2,09 \$* Période du soir (175 min) = 4,72 \$* Tarification <table><thead><tr><th>Périodes</th><th>Nombre de Tarification minutes</th><th></th></tr></thead><tbody><tr><td>matin+midi</td><td>125</td><td>4,71 \$ (maximum 9,70\$*)</td></tr><tr><td>midi+soir</td><td>250</td><td>6,81 \$ (maximum 9,70\$*)</td></tr><tr><td>matin+soir</td><td>225</td><td>7,34 \$ (maximum 9,70\$*)</td></tr><tr><td>matin+midi+soir</td><td>300</td><td>9,43 \$ (maximum 9,70\$*)</td></tr></tbody></table>	Périodes	Nombre de Tarification minutes		matin+midi	125	4,71 \$ (maximum 9,70\$*)	midi+soir	250	6,81 \$ (maximum 9,70\$*)	matin+soir	225	7,34 \$ (maximum 9,70\$*)	matin+midi+soir	300	9,43 \$ (maximum 9,70\$*)	Selon le tarif prévu pour chaque période où l'élève est inscrit, mais dont le total ne peut excéder X,XX \$ par élève, présent ou non. Coût réel Période du matin (XX min) = \$ Période du midi (XX min) = \$ Période du soir (XX min) = \$ Tarification <table><thead><tr><th>Périodes</th><th>Nombre de Tarification minutes</th><th></th></tr></thead><tbody><tr><td>matin+midi</td><td>XX</td><td>XX (maximum X,XX\$)</td></tr><tr><td>midi+soir</td><td>XX</td><td>XX (maximum X,XX\$)</td></tr><tr><td>matin+soir</td><td>XX</td><td>XX (maximum X,XX\$)</td></tr><tr><td>matin+midi+soir</td><td>XX</td><td>XX (maximum X,XX\$)</td></tr></tbody></table>	Périodes	Nombre de Tarification minutes		matin+midi	XX	XX (maximum X,XX\$)	midi+soir	XX	XX (maximum X,XX\$)	matin+soir	XX	XX (maximum X,XX\$)	matin+midi+soir	XX	XX (maximum X,XX\$)	Non	Oui
Périodes	Nombre de Tarification minutes																																	
matin+midi	125	4,71 \$ (maximum 9,70\$*)																																
midi+soir	250	6,81 \$ (maximum 9,70\$*)																																
matin+soir	225	7,34 \$ (maximum 9,70\$*)																																
matin+midi+soir	300	9,43 \$ (maximum 9,70\$*)																																
Périodes	Nombre de Tarification minutes																																	
matin+midi	XX	XX (maximum X,XX\$)																																
midi+soir	XX	XX (maximum X,XX\$)																																
matin+soir	XX	XX (maximum X,XX\$)																																
matin+midi+soir	XX	XX (maximum X,XX\$)																																
Jour de classe – Fréquentation sporadique	Selon le tarif fixé par le conseil d'administration et par le conseil d'établissement qui ne peut excéder 3,20 \$* par heure par élève, présent ou non. Période du matin (50 min) = 2,66 \$* Période du midi (75 min) = 3,98 \$* Période du soir (175 min) = 7,57 \$* Le tarif est le même, que l'élève fréquente la période en totalité ou en partie	Selon le tarif fixé par le conseil d'administration et par le conseil d'établissement qui ne peut excéder X,XX \$ par heure par élève, présent ou non. Période du matin (XX min) = \$ Période du midi (XX min) = \$ Période du soir (XX min) = \$ Le tarif est le même, que l'élève fréquente la période en totalité ou en partie	Oui	Oui																														

Frais	Tarifs	Tarification après indexation	Frais admissibles pour relevés	
			Provincial	Fédéral
Jour de classe pour les élèves inscrits à un projet pédagogique particulier – Frais – Période supplémentaire	Selon le tarif fixé par le conseil d'établissement et qui ne peut excéder 3,20 \$* par heure par élève. 2,35 \$*	Selon le tarif fixé par le conseil d'établissement et qui ne peut excéder X, XX \$ par heure par élève. XX \$	Oui	Oui
Journée pédagogique	Tarif de base (fréquentation de 10 h) Selon le tarif fixé par le conseil d'administration et qui ne peut excéder 16,55 \$* par élève inscrit, présent ou non.	Tarif de base (fréquentation de 10 h) Selon le tarif fixé par le conseil d'administration et qui ne peut excéder XX,XX \$ par élève inscrit, présent ou non.	Oui, pour la portion qui excède la contribution max journalière d'un régulier	Oui
	Tarif pour une fréquentation qui excède 10 h Selon le tarif fixé par le conseil d'établissement et qui ne peut excéder 3,20 \$* par heure par élève. Le tarif s'applique en entier dès que l'élève est présent au-delà de 10 h, même d'il fréquente la période excédentaire seulement en partie.	Tarif pour une fréquentation qui excède 10 h Selon le tarif fixé par le conseil d'établissement et qui ne peut excéder X,XX \$ par heure par élève. Le tarif s'applique en entier dès que l'élève est présent au-delà de 10 h, même d'il fréquente la période excédentaire seulement en partie.	Oui	Oui
Suspension des cours pour cause de force majeure	La journée sera considérée comme une journée pédagogique et le frais maximal de 16,55 \$* sera facturé.	La journée sera considérée comme une journée pédagogique et le frais maximal de XX,XX \$ sera facturé.	Oui, pour la portion qui excède la contribution max journalière d'un régulier	Oui
Participation aux activités spéciales ou sorties	Variable selon l'activité spéciale ou la sortie.	Variable selon l'activité spéciale ou la sortie.	Non	Non
Retard	Selon le coût réel fixé par le conseil d'établissement, mais pour un maximum de 10,55 \$* par famille pour chaque tranche de 15 minutes complètes ou partielles.	Selon le coût réel fixé par le conseil d'établissement, mais pour un maximum de XX \$ par famille pour chaque tranche de 15 minutes complètes ou partielles	Oui	Oui

*Ces montants feront l'objet d'une indexation annuelle au 1^{er} juillet.

ÉCOLE SAUVÉ
LISTE DU MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL 2025-2026

À l'exception des cahiers d'exercices, toutes les marques de produits sont à titre indicatif seulement.



Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

FOURNITURES SCOLAIRES

Description	Présko	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
Acétate double, format lettre			2			1	1
Cahier interliné pointillé, 18,1 cm X 23,2 cm, 32 pages		2 jaune, 2 orange et 1 bleu	1 bleu et 1 orange				
Cahiers lignés (32 pages)					6	8	4
Cahier quadrillé broché métrique 1 cm, 27,6 cm X 21,2 cm, 40 pages					1		
Calculatrice avec les fonctions de base							1
Cartable à anneaux – 1/2 pouce avec pochette de plastique transparente sur la couverture		1	1				
Cartable à anneaux rigide – 1 1/2" (pas en tissus ni de fermeture éclair)				1	1	1	
Ciseaux à bouts ronds (gaucher ou droitier)	1						
Ciseaux à bouts semi-pointus (gaucher ou droitier)		1	1	1	1	1	1
Colle en bâton solide, 40 g	3	3	2	1	2	3	1
Crayon à encre (Pas de gel)				1 rouge	2 rouges	2 rouges	3 rouges
Crayon marqueur permanent, noir		1		1	1		
Crayon marqueur permanent, noir à pointe fine				1		1	1
Crayon pousse-mines 0,5						4	4
Crayon-feutre lavable à pointe large boîte de 16 de différentes couleurs	1	2	1	1	1	1	
Crayon-feutre pointe fine boîte de 12 de différentes couleurs	1						
Crayons à la mine HB pré-aiguïsés / identifiés	3	36	36	24	24	12	8
Crayons de couleur en bois, boîte 24	1	1	1	1	1	1	1
Crayons marqueurs effaçables à sec à pointe fine		3	4	2 noirs	2 noirs		4
Crayons marqueurs effaçables à sec à pointe fine avec efface						2 noirs	
Duo-tang cartonné à 3 attaches (couleur au choix)					5	7	
Duo-tang cartonné à 3 attaches Blanc				1			1
Duo-tang cartonné à 3 attaches Bleu foncé	1	1	1	1			1
Duo-tang cartonné à 3 attaches Gris				1			
Duo-tang cartonné à 3 attaches Jaune	1		3				1
Duo-tang cartonné à 3 attaches Mauve	1		1	1			1
Duo-tang cartonné à 3 attaches Noir	1	1					
Duo-tang cartonné à 3 attaches (orange pour l'anglais)	1	1	1	1	1	1	1
Duo-tang cartonné à 3 attaches Rouge	1	1	1	1			1
Duo-tang cartonné à 3 attaches Vert	1	1	1	1			1
Duo-tang en plastique avec pochettes et attaches						1	
Gomme à effacer de couleur blanche (de forme rectangulaire pour le préscolaire)	1	4	4	3	3	3	3
Papier de construction, paquet de 50, 9 X 12 - Séparé par couleurs		1					
Papier de construction, paquet de 50, 12 X 18 - Séparé par couleurs	1						
Paquet de mines 0,5						6	6
Pochette en plastique translucide (sans couleur) avec velcro (format légal)	1	2					
Pochette en plastique translucide fermée de 3 côtés, 3 trous de format lettre			1	1	1		
Pochettes protectrices à trois trous (Transparentes, paquet 5)				1			
Pochettes protectrices à trois trous (Transparentes, paquet 10)		1	1		2	2	1
Rapporteur d'angles transparent						1	1
Règle de 15 cm en plastique transparente rigide (pas en pouces)				1			
Règle de 30 cm en plastique transparente rigide (pas en pouces)				1	1	1	1
Séparateurs à onglets pour relieure à 3 trous, paquet de 5				1		1	
Séparateurs à onglets, pour relieure à 3 anneaux, paquet de 8					1		
Surligneur		1 bleu et 1 jaune	1 bleu et 1 jaune	1 bleu et 1 jaune			
Surligneur (Couleur au choix)					2	2	3
Tablette de papier brouillon 104 feuilles de couleurs assorties (15,2 x 22,9 cm)				1			
Taille-crayons avec réceptacle avec couvercle qui se visse (1 trou)		2	1	1	1	1	1

Le matériel non utilisé à la fin de l'année scolaire sera retourné à l'élève et peut être réutilisé l'année suivante.

ÉCOLE SAUVÉ
LISTE DU MATÉRIEL D'USAGE PERSONNEL 2025-2026

À l'exception des cahiers d'exercices, toutes les marques de produits sont à titre indicatif seulement.



Centre
de services scolaire
des Mille-Îles
Québec

MATÉRIEL D'ORGANISATION PERSONNELLE							
Description	Présko	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
Boîte de rangement, en plastique rigide, pour crayons (21 cm x 14 cm x 6 cm)	1	1					
Bouteille d'eau réutilisable identifiée au nom de l'enfant	1				1	1	1
Une seule paire de souliers de course avec velcro <u>qui sera portée seulement à l'intérieur et en éducation physique</u>	1						
Costume d'éducation physique (short-chandail); une paire de souliers de course (Pas de Converse, Skate...); un sac à linge en tissus réutilisable; attache à cheveux pour cheveux longs					1	1	1
* Casque d'écoute (écouteurs) pour ordinateur qui convient à votre enfant (grandeur et confort) et qu'il soit capable de les mettre seul	1	1	1	1	1	1	1
Étui à crayons			1	2	2	2	2
Étui à crayons à 2 sections		1					
Photos récentes du <u>visage</u> de votre enfant (grandeur 3 1/2 cm X 4 cm) (inscrire le nom de l'enfant à l'arrière)	2						
* Flûte Soprano <i>Yamaha Baroque (Important pour la sonorité et le doigté) (au besoin)</i> SEULEMENT SI L'ENFANT N'EN A PAS				1	1		
Napperon de tissus ou linge à vaisselle placé dans la boîte à dîner de votre enfant	1	1					
Sac d'école au moins 34 cm X 42 cm assez grand pour contenir les travaux à rapporter à la maison	1	1	1	1	1	1	1
Tablier à manches longues pour protéger les vêtements	1						
Vêtement de rechange dans un sac bien identifié au nom de l'enfant	1	1					
Serviette de plage pour la détente	1						
* Facultatif une paire de coquille anti-bruit		1	1	1	1		



* (L'école peut fournir au besoin)

Élèves de la 1 ^{re} à la 6 ^e année du primaire prévoir une 2 ^e paire de souliers pour porter seulement à l'intérieur de l'école.							
EFFETS GÉNÉRAUX (À PAYER À L'ÉCOLE)							
Description	Présko	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e
Agenda						9,89 \$	9,89 \$
Matériel numérique (* Code d'accès pour les élèves - Voir la description ci-dessous dans la section matériel didactique)						13,92 \$	
Matériel reproductible (photocopies)	20,00 \$	30,00 \$	30,00 \$	30,00 \$	30,00 \$	30,00 \$	20,00 \$
TOTAL À PAYER À L'ÉCOLE :	20,00 \$	30,00 \$	30,00 \$	30,00 \$	30,00 \$	53,81 \$	29,89 \$



MATÉRIEL DIDACTIQUE	
MATÉRIEL SPÉCIFIQUE À SE PROCURER AU MAGASIN	
(Les cahiers seront disponibles à compter du 26 juin 2025 chez Le Papetier Le Libraire Hamster +)	
Le Papetier Le Libraire Hamster +* (Promenade Deux-Montagnes), 150-2801, boul. des Promenades, Ste-Marthe-sur-le-Lac QC J0N 1P0 Tél.: 450-323-2222	
OU TOUT AUTRE MAGASIN DE VOTRE CHOIX.	
* Ristourne remise à l'école et déposée dans les fonds spéciaux. La ristourne de 2% sur le matériel didactique + 5% sur tout les autres articles (colle, crayon, ect.)	

Préscolaire		Préscolaire	
* Ressource numérique - Espace EDU			
1 ^{re} année		1 ^{re} année	
Cahiers d'apprentissage 1-2-3 avec Nougat, cahiers de savoirs et d'activités (A et B), 1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année, ISBN : 9998201810096	19,99 \$	Total	57,96 \$
Cahiers d'apprentissage ABC avec Majesté, cahiers de savoirs et d'activités (A et B), 1 ^{er} cycle 1 ^{re} année, 2 ^e éditions, ISBN: 9998201810089	19,99 \$		
Mini TNI - Carnet effaçable autonome en mathématique - 1 ^{er} cycle, Éditions CEC, ISBN : 9782766212606	8,99 \$		
Cahier de calligraphie script, Pico et compagnie, 1 ^{er} cycle du primaire, Chenelière éducation ISBN 9782765059127	8,99 \$		
2 ^e année		2 ^e année	
Cahier d'apprentissage 1-2-3 avec Nougat, cahiers de savoirs et d'activités (A et B), 1 ^{er} cycle 2 ^e année, ISBN 9998201810119 2 ^e édition	19,99 \$	Total	48,97 \$
Cahier d'apprentissage de la calligraphie cursive, Pico et compagnie - 1 ^{er} cycle Cu, Chenelière Éducation, ISBN13 : 9782765060970	8,99 \$		
Alphabétik, Combo (cahiers de savoirs et d'activité A et B et les outils d'Alphabétik) 2 ^e année, Erpi, ISBN 9782766155354 3 ^e édition	19,99 \$		
3 ^e année		3 ^e année	
Panache (univers social), Chenelière éducation, ISBN 9782765053644	15,99 \$	Total	69,94 \$
Jazz, 3 ^e année cahier d'apprentissage A et B, version imprimée, ISBN : 9998202410073	20,99 \$		
Matcha, cahiers d'apprentissage A et B, version imprimée, ISBN : 9998202410158	20,99 \$		
Cahiers d'exercices, cahier interligne de 3 mm de 40 pages, grandeur 27,6 x 21,3 cm, ECO5 #181610 3,99\$ x 3	11,97 \$		
4 ^e année		4 ^e année	
Zig Zag, cahier de savoirs et d'activités A et B, 4e année, ERPI, ISBN: 9782766155033	20,99 \$	Total	49,97 \$
Tam Tam, cahiers de savoirs et d'activités, A et B, 4e année, ERPI, ISBN13: 9782766155057	20,99 \$		
Épreuves de lecture - Préparation à l'épreuve, CEC, 216348/ ISBN: 9782761787888	7,99 \$		
5 ^e année		5 ^e année	
Arbres français 5 ^e année, cahiers de savoirs et d'activités A et B + 4 fascicules de révisions, ERPI, ISBN 9782761361309	23,99 \$	Total	23,99 \$
Ressource numérique - Achat par l'école (Netmath en mathématique)			
6 ^e année		6 ^e année	
Arbres français 6 ^e année, cahiers de savoirs et d'activités A et B + fascicules de révisions, ERPI, ISBN 9782761361316	23,99 \$	Total	43,98 \$
Caméléon 2 ^e éditions, mathématique 6 ^e année, cahiers d'apprentissage A et B + carnet à retenir, Éditions CEC, ISBN 9782761768535	19,99 \$		

VOTRE ENFANT DOIT AVOIR TOUT SON MATÉRIEL DANS SON SAC POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE
À L'EXCEPTION DES CAHIERS D'EXERCICES, TOUTES LES MARQUES DE PRODUITS SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT

